

Gaz, électricité, loyer, médicaments, aliments....y-a qu'mon salaire qu'augmente pas! La crise, c'est pas pour tout l'monde ! Faut sortir du capitalisme !!!

35 milliards de dividendes en 2009, 40 en 2010, 43 en 2011 pour les entreprises du CAC 40, tout baigne !



*Front uni
contre la vie chère*

**Augmenter
les salaires
pas les actionnaires**



Avec le Front de gauche mettons nos forces en commun.

D'après

Rondeur

La hausse des prix et les bas salaires asphyxient les Français-es alors qu'au même moment les entreprises du CAC 40 enregistrent des bénéfices records !

Le PCF lance une grande campagne dans tout le pays contre la vie chère et pour l'augmentation des salaires.

Sommaire

- ✓ Pouvoir d'achat : augmenter les salaires ! pages 2/5
- ✓ La « Flexicurité » qui se veut un modèle social pour l'Europe ? pages 6/9
- ✓ Quand on oppose le RSA au Smic pages 10/11
- ✓ Chômage, la réalité page 11
- ✓ 18 juin, rencontre nationale aéro page 12

Pouvoir d'achat : augmenter les salaires

Elsa Mory

La droite, avec les nouvelles annonces faites par Sarkozy, et le PS, avec son nouveau programme, font assaut de démagogie auprès des salariés et de leurs familles, en vue de l'élection présidentielle, en rivalisant sur le terrain de la redistribution.

En réalité, les uns et les autres sont tenus par un ancrage commun au Traité de Lisbonne et aux choix du Conseil européen des 24 et 25 mars à Bruxelles qui a décidé du « pacte de l'euro+ ».

Ce dernier prétend interdire toute hausse générale des salaires et entend maintenir chaque augmentation consentie sous la barre des gains de productivité du travail. Il appelle à une discipline particulièrement rigoureuse des salaires et traitements dans la fonction publique.

Aussi retrouve-t-on, tant dans la politique de Sarkozy que dans le programme du PS, quatre constantes:

- Pas de coup de pouce au SMIC;
- - Pas d'augmentation générale des salaires, pensions, retraites, minima sociaux;
- - Freinage systématique de la masse salariale dans la fonction publique;
- - Poursuite de la baisse des cotisations sociales patronales.

Tout cela ne fait que confirmer à quel point les discours sur la redistribution des richesses sont pure démagogie s'ils ne sont appuyés sur une ferme volonté de changer les critères des crédits bancaires et des aides publiques, incitant les entreprises à

réorienter leur gestion pour accroître la valeur ajoutée disponible pour les salariés et les populations, contre les prélèvements financiers du capital, avec la croissance de l'emploi, de tous les salaires, des qualifications et des prélèvements nécessaires à une expansion des services publics. Tout cela exige des pouvoirs des salariés sur l'utilisation des financements dans les entreprises.

Une dégradation salariale qui continue

Ces annonces pré-présidentielles sont des parades visant à faire croire que l'on veut répondre à la situation actuelle marquée par la dégradation des salaires et par les luttes qui se multiplient sur cette question.

Ainsi, le salaire moyen par tête progresserait un peu moins rapidement que l'inflation à l'horizon de mi-2011 et les salaires réels stagneraient au premier trimestre.

Alors que le salaire réel par tête dans les sociétés non financières a diminué de 1% en 2009 et de 0,8% en 2010, il pourrait reculer à nouveau de 0,3% au moins en 2011.

Cela entrainera un freinage du pouvoir d'achat des salariés comme de la consommation : D'une hausse de 0,9% au quatrième trimestre 2010, cette dernière passerait à une hausse de 0,5% au premier trimestre 2011, puis à une baisse de 0,1% le trimestre suivant.

Cela frappera de plein fouet les familles les plus modestes dont les dépenses

contraintes pré-engagées (logement, assurance, électricité, gaz, télécommunications ..), qui représentaient déjà les trois quarts des revenus des 20 % des ménages les plus pauvres en 2006, continuent de s'alourdir. C'est dans ces familles que se comptent entre 1 et 1,9 millions de personnes exerçant un emploi mais disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Si l'on compte l'ensemble des personnes, conjoints et enfants compris, c'est entre 1,9 et 3,7 millions de personnes qui vivent dans un ménage pauvre dont le chef de famille dispose d'un emploi - toujours en tenant compte de l'ensemble des ressources.

Il n'est donc pas étonnant dans ces conditions que 8 millions de français (13% de la population) vivent sous le seuil de pauvreté.

Au-delà des salariés les plus pauvres, c'est la majorité des salariés qui est touchée par les bas salaires : 50% des Français gagnent moins de 1580 euros net par mois (18 990 euros/an). En France, 70 % des salaires mensuels nets de tous prélèvements sont inférieurs à 2074 €.

Pourtant alors que les gains de productivité du travail dans les entreprises auront été de 0,6% en 2010 et seraient sans doute supérieurs en 2011, le patronat refuse toute négociation générale sur les salaires.

Cette dégradation salariale et ce blocage patronal sont les ingrédients de la montée du mécontentement, des luttes et de la grande défiance à l'égard de tout ceux qui cautionnent les politiques d'austérité en France et en Europe.

Surenchères de démagogie

C'est dans ce contexte que Nicolas Sarkozy promet une soi-disant prime aux salariés dans les seules grandes entreprises où il y aura « *une forte augmentation*

des dividendes » et dans les petites « *si ça va mieux* ». Et une loi rendra obligatoire des négociations en ce sens, même si, comme l'indique l'expérience des vingt dernières années, les augmentations de dividendes marchent de paire avec la pression contre la masse salariale, l'emploi, dans les grandes entreprises et, plus encore, chez leurs milliers de sous-traitants.

Une chose est sûre: **pour inciter, prétend-on, les entreprises à jouer ce jeu-là on leur promet de nouvelles exonérations de cotisations sociales...** de quoi alourdir le déficit de la Sécu et de tirer un peu plus vers le bas tous les salaires!

Cette démagogie tente de faire passer la pilule de la fuite en avant dans les politiques d'austérité décidés par Sarkozy et Merkel au dernier Conseil européen des 24 et 25 mars avec **le pacte de l'euro+ qui prétend interdire toute hausse générale des salaires** et contenir chaque augmentation sous la barre des gains de productivité. Cela mène la France dans le mur: **Selon des prévisions officielles, en effet, la croissance française serait amputée en 2011 et 2010 de 1% du fait de la politique nationale d'austérité et de 0,4% supplémentaire du fait de la politique d'austérité dans les autres pays européens.**

Celui qui se présentait en 2007 comme le candidat du pouvoir d'achat essaye de reprendre pied dans le débat sur la redistribution alors que sa politique, si efficace pour les profits financiers et les grandes fortunes, débouche sur le massacre de l'emploi, l'explosion de la précarité et des bas salaires, la pauvreté, l'abaissement de la France.

Le Président de la République, déjà en campagne pour 2012, cherche à rivaliser avec un **PS dont le discours à gauche ne saurait faire oublier l'ancrage au traité de Lisbonne et le soutien à la**



BCE « indépendante » avec, à la clef, le refus de toute augmentation générale des salaires et l'omission de tout coup de pouce au SMIC, la promesse de tenir la croissance de la masse salariale dans la fonction publique très en dessous de la croissance économique et de maintenir le principe des exonérations de cotisations sociales patronales, le refus de toucher aux critères du crédit et aux relations banques/entreprises...

Changer la production de richesses pour mieux redistribuer

Depuis la publication du rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée, **il est de bon ton d'affirmer que la répartition salaire/profits est stable en France** depuis des dizaines d'années, **ce qui est totalement faux.**

Les origines du malaise salarial français ne seraient donc pas à rechercher du côté de cet antagonisme, exacerbé par la domination des capitaux financiers et de leurs exigences de revenus (intérêts et dividendes), mais du côté des inégalités entre salariés eux-mêmes.

Il est de bon ton depuis de reprendre, comme le fait le PS dans son programme, l'idée d'un salaire maximal, toute chose restant égale par ailleurs.

En réalité, ce type de proposition, à elle toute seule, méconnaît l'essentiel, c'est à dire l'envolée des bénéfices nets des sociétés du CAC 40 (83 milliards d'euros en 2010), distribués à plus de 40% sous forme de dividendes. Surtout, elle méconnaît l'ampleur des prélèvements financiers des intérêts versés aux banques et des dividendes payés aux actionnaires par les entreprises qui atteignaient 326,2 milliards d'euros en 2009, dans les sociétés non financières, et **absorbaient 34,11% de la valeur ajoutée** (richesses nouvelles) produites.

Ce type de proposition, à elle toute seule, méconnaît l'explosion des profits des principales banques françaises, alors que celles-ci, continuant de bénéficier de larges aides publiques (dont un taux de refinancement de 1% auprès de la BCE), maintiennent le frein sur les crédits, au détriment des PME surtout et de l'investissement de capacité en France, mais pour le plus grand profit des opérations financières, de la spéculation et des délocalisations.

C'est dire le besoin d'une conférence nationale sur les salaires, l'emploi et les qualifications pour créer les conditions d'un essor de la grande masse des revenus du travail et de remplacement **concomitante d'un progrès de l'efficacité sociale des productions françaises appuyé sur une sécurisation de l'emploi, de la formation et du revenu** de chacun-e, au lieu de la flexicurité.

Cela devrait se traduire tout de suite par une sensible augmentation du SMIC et des minima sociaux avec un salaire minimum porté à 1600 euros bruts par mois comme le revendique la CGT.

Simultanément une mobilisation nouvelle du crédit bancaire devrait être engagée avec:

♦ La création d'un Fonds national de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus, qui serait décentralisé dans chaque région. Ce Fonds devrait être doté par le redéploiement de tous les Fonds d'État créés depuis 2007-2008 pour soutenir l'activité, l'emploi et la sécurisation des parcours professionnel. Il devrait être alimenté aussi par le redéploiement des 30 milliards d'euros de fonds publics dévolus aux exonération de cotisations sociales patronales, lesquelles seraient supprimées. Cet argent public viserait à prendre d'autant plus en charge les intérêts versés aux banques par les

• entreprises sur leurs crédits pour les investissements matériels et de recherche que ceux-ci programmeraient plus d'emplois, de formations, de progrès écologiques et d'augmentation de la masse salariale.

• Pour développer ce nouveau mécanisme de crédit, il faudrait créer un pôle bancaire et financier public, à partir de la CDC, des banques semi-publiques, mutualistes ou coopératives dans le respect de leurs statuts, et de banques nationalisées.

• ?Simultanément, il s'agirait d'exiger une profonde réorientation de la construction européenne avec une réforme radicale de la BCE avec :

Une modulation de sa politique monétaire: le taux d'intérêt due son refinancement des crédits bancaires serait d'autant plus abaissé que ces crédits serviraient à financer des investissements plus créa-

teurs d'emplois, de formation, de progrès écologiques et de masse salariale. Il serait par contre relevé jusqu'à devenir dissuasif pour les crédits finançant des placements financiers, la spéculation, les délocalisations ou des investissements visant à diminuer la masse salariale.

♦ *Une création monétaire nouvelle pour un essor des services publics:* Pour cela devrait être créé un Fonds pour un développement social européen (FDSE), se substituant au Fonds de stabilisation financière européenne (FSFE). Il émettrait des titres publics rachetés directement par la BCE, le produit de ces cessions étant alors répartis aux différents pays membres dans le but exclusif de développer les services publics sur leur territoire et en coopération avec les pays partenaires.

¹ A fortiori avec l'inflation actuelle des prix alimentaires, des loyers et des tarifs des services aux personnes qui pèsent relativement beaucoup plus lourd sur les catégories modestes.

² Seuil de pauvreté calculé après avoir comptabilisé les prestations sociales (prime pour l'emploi, allocation logement, etc.) ointégré des revenus de leur conjoint.

³ **Même en utilisant la définition la plus restrictive on compte presque deux millions de personnes qui vivent avec moins de 800 euros par mois pour un adulte seul, alors qu'elles exercent un emploi ou que leurs parents sont dans ce cas.**

28 avril : journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail.

Alors que les morts sur route font régulièrement l'objet d'un bilan sur les médias, la sécurité au travail reste un sujet tabou.

Pourtant, les risques au travail restent extrêmement importants.

- ♦ En France, en 2008, on comptabilisait 703.976 accidents (avec arrêt supérieur à 3 jours), provoquant 44.037 invalidités permanentes et 569 décès.
- ♦ Pour l'Union Européenne, chaque année, 5580 salariés donnent leur vie sur l'autel du profit, auxquels s'ajoutent 159.500 morts par maladies professionnelles.
- ♦ Dans le monde, 268 millions d'accidents du travail et 160 millions de maladies professionnelles occasionnent 2,2 millions de **morts**. Et encore, ne s'agit-il que des accidents et des maladies professionnelles déclarées !



La « flexicurité », un paradigme social-libéral qui se voulait modèle social pour l'Europe

Le concept de « flexicurité », compromis entre flexibilité et sécurité sur le marché de l'emploi, est né aux Pays-Bas en 1995 avant d'être employé pour caractériser le « Triangle d'Or » danois (voir encart). Dès 1997, Bruxelles en a porté la diffusion en Europe, ce paradigme de politiques de l'emploi inspirant nombre d'expérimentations. Mais après la crise de 2008, les présupposés néolibéraux du concept peinent à se cacher et le modèle danois lui-même a perdu de son lustre.

Logique néolibérale, préoccupations sociales...relatives !

Volet de politique de l'emploi, la flexicurité repose sur l'idée qu'une certaine instabilité des emplois est acceptable pour peu que les travailleurs enchaînent les contrats sans subir de chômage durable. Il s'agirait pour cela d'allier flexibilisation du marché du travail, « modernisation » du travail et meilleure protection des travailleurs.

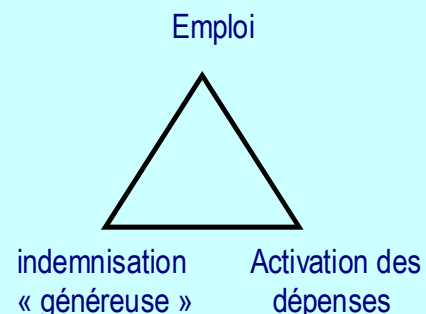
• **Flexibiliser le marché du travail**

Dans une logique néoclassique, le chômage vient des rigidités sur le marché du travail. Pour le résorber, il faut lever les barrières au licenciement, créer des contrats de travail flexibles permettant aux employeurs d'embaucher et licencier au plus près des besoins et « assouplir » le temps plein stable classique (temps et conditions de travail, formes de représentation et négociation collective, rémunération...), jugé inapproprié aux réalités d'un marché du travail mondialisé. Bien entendu, cette exigence de flexibilité interne et externe répond en réalité moins à la volonté de réduire le chômage qu'aux exigences de rendement du capital.

• **Sécuriser la personne plutôt que l'emploi**

En compensation de la fragilisation de l'emploi, la flexicurité recommande des taux de remplacement élevés de l'assurance-chômage, dans une logique de sécurisation des parcours individuels plutôt que des emplois. Pour le patronat européen, cette sécurisation serait source d'aléa moral, aussi les droits reconnus doivent au moins être assortis d'un contrôle rigoureux de la recherche effective

Le « triangle d'or » danois



Le système d'emploi danois combine licenciements sans contraintes ni indemnités, revenu de remplacement à 90% du salaire pendant 4 ans (conditionné à la recherche active et à l'acceptation des emplois et/ou formations, souvent aidés, proposés par les services de l'emploi) accompagnement renforcé des chômeurs et importante formation professionnelle. Il résulte de réformes progressives initiées en 1993, négociées dans un cadre principalement tripartite Etat-patronat-syndicats.

En 2006, le taux de rotation de la main d'œuvre atteignait au Danemark 30% et l'ancienneté moyenne d'un salarié dans une entreprise 8 ans (respectivement 14% et 11 ans en France), tandis que le taux de chômage était passé de 12,4% en 1993 à 4,5%. Ce « miracle » doit aux politiques de l'emploi, mais aussi à une puissance publique active (prélèvements obligatoires à 50% du PIB, politiques macro-économiques de relance à partir de 1994). Le système de flexicurité coûte cher: 4,3% du PIB en 2003, dont 2.5 points de dépenses actives (suivi, accompagnement et formation), contre 2.7% et 1 point pour la France. Dans un contexte de pression sur la dette publique, le pilier protection du triangle a été en 2010 singulièrement affaibli: indemnisation réduite de 4 à 2 ans, temps travaillé nécessaire pour accéder à l'assurance chômage augmenté de 26 à 52 semaines. Pour les syndicats danois, le compromis à l'origine du système de flexicurité est nettement remis en cause.



d'emploi, et la meilleure sécurité est de pouvoir réintégrer rapidement le marché du travail, mettant l'accent sur le cocktail flexibilité-employabilité.

• **Développer l'employabilité des individus**

Des politiques d'activation du marché du travail visant à faciliter la transition entre deux emplois ou du chômage à l'emploi sont nécessaires : accompagnement personnalisé des chômeurs, soutien à leur employabilité, aide à la mobilité et à la transition professionnelle, services de l'emploi et de la formation professionnelle tout au long de la vie de qualité et « modernisés ».

Le paradigme européen pour les politiques de l'emploi

En 1997, le traité d'Amsterdam donnait à l'UE compétence pour coordonner, sans pouvoir contraignant, les politiques nationales en matière d'emploi, le livre vert « Partenariat pour une nouvelle organisation du travail » affichait l'objectif de « réconcilier la sécurité des travailleurs et la flexibilité nécessaire des entreprises » et le « processus du Luxembourg » lançait la Stratégie Européenne de l'Emploi (SEE). Les révisions successives de la SEE ont mis l'accent sur le taux d'activité, la mobilité, l'apprentissage tout au long de la vie ou la qualité de l'emploi, mais sans perdre de vue le paradigme flexicuritaire.

Ainsi la ligne directrice 2005-2008 n°21: *favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la*

segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux. En 2010 encore, la stratégie post-Lisbonne « Europe 2020 » précise que *les États membres devraient intégrer dans leurs politiques relatives au marché du travail les principes de la flexicurité [...] (voir encart), et « favoriser la flexicurité » est l'un des axes de l'objectif commun Favoriser l'Emploi du Pacte pour l'Euro* porté par Sarkozy et adopté par le Conseil de la zone Euro le 11 mars 2011.

• **les 8 principes communs de « flexicurité »** énoncés par la Commission européenne puis adoptés par le Parlement et le Conseil Européen fin 2007.

1. souplesse et sécurisation des dispositions contractuelles, politiques d'activation, soutien à la formation tout au long de la vie, modernisation des systèmes de sécurité sociale.
2. équilibre entre droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs.
3. refus d'un modèle unique pour l'ensemble des États membres, la « flexicurité » devant être adaptée aux relations industrielles propres à chaque pays.
4. réduction de la segmentation du marché du travail.
5. promotion de la « flexicurité » interne et externe.
6. soutien de l'égalité entre les hommes et les femmes, afin de permettre une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
7. climat de confiance entre pouvoirs publics et partenaires sociaux, afin que chaque partie prenne ses responsabilités.
8. développement de politiques budgétaires « saines et financièrement viables ».

Compromis et négociation: la flexicurité avance masquée

Comme nombre de syndicats nationaux, la a une position ambiguë : elle critique sévèrement la version de la flexicurité soutenue par les institutions européenne mais ne rejette pas le concept. Le déploiement de la flexicurité au travers d'une « méthode ouverte de coordination » impliquant l'ensemble des acteurs a en effet encouragé nombre de syndicats à voir là, naïvement, une opportunité de négociation pour

apporter en particulier plus de sécurité aux travailleurs précaires.

Là où la négociation collective était historiquement forte, les travailleurs ont pu obtenir quelques avancées effectives :



- en Suède, la flexibilité accrue a été compensée par de garanties sociales collectives élevées rejetant l'individualisation des droits prônée par les textes européens.

- en Allemagne, les syndicats ont réussi à faire largement prévaloir la flexibilité interne sur l'externe (ajustements du temps de travail plutôt que recours aux contrats précaires), ce qui a grandement atténué les conséquences sociales de la crise de 2008.

Echo important, mises en pratique parcellaires et déséquilibrées

Malgré l'admiration rhétorique pour le modèle danois et le soutien européen (hors Europe, le concept n'a reçu que quelques échos récents aux Etats-Unis, au Japon et en Australie), la flexicurité n'a en pratique connu en Europe que des avancées parcellaires et nettement déséquilibrées en faveur de la flexibilité – souvent des expériences d'accompagnement des transitions professionnelles – de faibles éléments de sécurité étant parfois avancés en contrepartie d'autres politiques néolibérales telles que la réduction du nombre de fonctionnaires (ex de la fusion ANPE-UNEDIC).

Les Pays-Bas illustrent la duplicité du modèle : au nom de la flexicurité, les salariés en intérim ou sous contrats précaires, déjà vulnérables, ont subi des exigences réglementaires ou managériales de flexibilité croissantes (temps et horaires de travail, salaires variables...), permettant aux salariés « insiders » de maintenir voire améliorer leur sécurité dans l'emploi. Semblable évolution s'observe un peu partout en Europe, résultant en une segmentation croissante des marchés du travail.

Face à la crise de 2008, explosion du

modèle

La crise de 2008 modifie profondément le diagnostic de succès conjoint des pays libéraux et nordiques et d'échec des pays continentaux. La dégradation du marché du travail entraîne une augmentation du taux de chômage corrélée au niveau de flexibilité, alors même que les programmes d'activation de type flexicurité sont déjà très coûteux.

Face à la pression idéologique et financière sur les dettes publiques, ce poids financier s'est avéré intenable pour le Danemark qui a annoncé début 2010 une politique de rigueur remettant en cause les fondements même du compromis flexicuritaire.

De fait, l'une des limites fortes du modèle est l'absence de responsabilité des employeurs, puisque risques et coûts sont partagés entre les salariés et la puissance publique.

Depuis 2007, on note une poursuite des logiques d'activation sans réforme majeure des modèles existants, mais le modèle de la flexicurité semble avoir perdu nombre de ses soutiens sociaux-démocrates, ne semblant plus porté que par l'Union Européenne.

Que doit-on garder de l'épisode flexicurité ?

Dans une période marquée par la faiblesse historique des salariés, le paradigme a servi plus souvent d'argument pour précariser que pour sécuriser, révélant ses différences fondamentales avec la Sécurité Sociale Professionnelle de la CGT (en particulier en ce que la sécurité n'est visée que dans la transition et non dans l'emploi) et la Sécurité d'Emploi ou de Formation (SEF) défendue par le PCF. Pour autant, son important écho en Europe a pu aider à ouvrir quelques brèches intellectuelles :

♦ **Des droits attachés à la personne plutôt qu'à l'emploi.**



Innovation ancienne (voir allocations familiales en France), la flexicurité a donné de l'écho aux nécessités de transférabilité des droits et de transitions professionnelles. Des auteurs européens ont recommandé d'orienter le modèle flexicuritaire vers une prise en compte des besoins différenciés des différentes étapes de la vie des individus (perspective de « live-course »), mais il s'agit d'aller au-delà vers des parcours professionnels et personnels réellement choisis.

♦ • L'exigence de formation tout au long de la vie

Dans l'approche libérale de la stratégie de Lisbonne, le développement de la formation tout au long de la vie ne vise qu'à soutenir l'employabilité des salariés, et les progrès concrets en terme d'offre de formation, de reconnaissance des

qualifications ou d'anticipation des besoins de compétences se font toujours attendre. Il n'empêche que dans l'objectif de mettre en place un système de SEF, la visibilité donnée au volet formation peut s'avérer un point d'ancrage tactique important.

♦ La notion même de modèle

La manière dont le cadre européen a permis à un concept développé dans un cadre national de devenir un paradigme d'action à l'échelle de l'Union Européenne illustre le vide intellectuel et politique entourant la notion de « modèle social européen ». Après la crise de 2008, l'évidence que la flexicurité ne peut constituer ce modèle est une opportunité pour promouvoir enfin un modèle européen réellement émancipateur.

¹ Aléa moral: la protection sociale conduirait les agents à arbitrer en défaveur du travail, donc à préférer rester au chômage qu'accepter les emplois disponibles

² Proposition avancée en particulier par le rapport du groupe de haut niveau présidé par le travailliste néerlandais Wim KOK (novembre 2004) sur la croissance et l'emploi dans l'UE, dit « Rapport Kok »

³ En novembre 2007, le Parlement européen adopte une série de principes de flexicurité, plus équilibrés que ceux de la Commission, et la CES s'en félicite. De même son secrétaire général, John Monks, déclare que la flexicurité doit *améliorer la sécurité de l'emploi et compléter la protection de l'emploi par l'investissement dans des transitions professionnelles plus sûres.*

⁴ Près de la moitié de la population active allemande dispose depuis la mise en place du « compte temps de travail » d'une marge de manœuvre formelle sur la détermination de ses horaires quotidiens. Une majorité des travailleurs concernés considèreraient que cette flexibilité régulée leur a apporté une appréciable autonomie de gestion de leur temps entre travail et vie personnelle Cette appréciation dépend cependant fortement des fonctionnements d'entreprises, et en particulier de la puissance des représentants du personnel...

⁵ Ainsi selon Ernest-Antoine Seillière, ancien président du MEDEF puis de l'UNICE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe), devenue BusinessEurope: « Il n'existe pas un modèle unique de « flexicurité » à mettre en œuvre dans toute l'Union européenne. Les décisions sur des mesures concrètes ne peuvent être prises que par les Etats membres »

⁶ Fondations du travail en Autriche et en Allemagne, Cassa de integrazione Guadagni en Italie, Contrat de Transition Professionnelle en France...



RSA : quand le ministre Vauquiez ment pour opposer ceux qui galèrent au Smic contre ceux qui galèrent au RSA!

A propos du RSA, que dit le site de la CAF(alocaf.fr) ?

“Mis en application depuis le 1er juin 2009 en remplacement du RMI et de l'aide de partent isolé (API), le revenu de Solidarité active est une aide destinée à soutenir les personnes disposant de revenus limités.

Le RSA est versé par les Caisses d'Allocations Familiales et par la MSA¹, il a été mis en place par l'État pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale. Il poursuit principalement 4 objectifs.

Aider les travailleurs ayant un salaire limité

Le RSA verse, sous certaines conditions, un complément salarial afin d'améliorer le quotidien des français les plus exposés à la précarité. Le RSA peut être versé même aux personnes ne bénéficiant d'aucun autre dispositif de soutien.

Encourager la reprise d'activité professionnelle

Pour les personnes qui retrouvent un travail, le RSA est ajouté aux revenus de l'emploi et permet de compléter les revenus professionnels.

Effectuer un suivi personnalisé

Pour chaque personne bénéficiant du RSA, un interlocuteur unique s'occupe de son dossier et l'accompagne dans la recherche d'emploi. Ce suivi personnalisé permet de lutter contre l'exclusion en favorisant le contact entre le RSA et le travailleur.

Simplifier les allocations

Le RSA remplace plusieurs prestations soumises à des règles différentes (anciennes aides API etc.). Une aide unique est désormais versée et elle reste inchangée lorsque votre situation est stable.

Le montant du RSA est calculé à partir d'un montant forfaitaire fixé chaque année par le gouvernement, les revenus d'activité et ressources du foyer, **ainsi qu'une prise en compte forfaitaire des aides au logement perçues par le bénéficiaire**. Le montant du RSA ne peut être inférieur à 6 €.

Revenu de solidarité active (RSA)

Le montant de votre RSA est calculé en fonction de forfaits fixés par l'État, et de vos ressources et revenus. Ainsi la formule du RSA est :

$RSA = (\text{Montant forfaitaire} + 62\% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - (\text{Ressources du foyer} + \text{Forfait d'aide au logement})$. Les revenus d'activité sont complètement différents des ressources.”

Cette formule montre bien que l'allocataire du RSA ne peut pas cumuler le RSA avec les aides et allocations diverses dont les allocations de chômage, allocations familiales etc... De même, si vous n'avez pas de charges de loyer ou si vous recevez des aides au logement, ces aides sont prises en compte de façon forfaitaire dans vos ressources.

Le ministre a donc bien menti en affirmant que des allocataires du RSA pouvaient, en cumulant le RSA et des allocations, avoir un revenu supérieur à des familles ayant un revenu au Smic. Mensonge double puisqu'il a omis de dire que les familles n'ayant qu'un revenu au Smic pouvaient aussi, en fonction de la composition familiale, le cumuler avec l'APL.

“Le montant forfaitaire

Il varie en fonction de la composition de votre foyer. Les différents montants, fixés par l'État peuvent cependant être majorés sous certaines conditions et pour une période limitée. Ainsi les montants forfaitaires de base s'élèvent, pour l'année 2011, à :

466,99 € si vous vivez seul, et 700,49 € si vous vivez en couple, avec 0 enfant à charge ;

700,49 € si vous vivez seul, et 840,59 € si vous vivez en couple, avec 1 enfant à charge ;

840,59 € si vous vivez seul, et 980,69 € si vous vivez en couple, avec 2 enfants à charge ;

Pour chaque enfant supplémentaire, le montant forfaitaire est de 186,80 €, que vous viviez seul ou en couple.

Entre 2009 et 2010, la CAF constate que le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est en forte augmentation : avec 1 979 717 foyers concernés, c'est une montée de plus de 16 %. Il



faut cependant rapporter ce chiffre à l'évolution du nombre de personnes couvertes par le RSA : il passe de 3 578 948 en 2009 à 3 791 941 en 2010, ce qui représente une augmentation de seulement 6 %. Cette disparité s'explique par la forte augmentation de couples sans enfant qui bénéficient du RSA (+15,8 %) ainsi que des couples avec enfants (+8,7 %).

Les jeunes et les seniors dans la précarité

Les nouveaux allocataires concernent les jeunes de moins de 25 ans et les seniors de 60 ans et plus qui ont été en précarité en 2010. Pour les jeunes, la progression a été de 9,6 % du nombre de jeunes bénéficiaires du RSA en 2010, à 127 788 foyers répertoriés. Les seniors de 60 à 64 ans sont plus de 52 000 en 2010 à

toucher le RSA, une montée de plus de 13% par rapport à 2009. Les seniors de 65 ans et plus sont peu à bénéficier du RSA (6198 en 2010) mais leur progression explose également avec une augmentation de 8,8 %. »

Les effets de la crise

On constate un changement dans les effets de la crise sur les plus exclus : forte baisse des nouveaux foyers bénéficiaires : en moyenne 26 % de baisse dans le nombre de foyers inscrits au RSA depuis moins d'un an, mais en revanche, les foyers touchant le RSA depuis 1 à 2 ans ont quasiment doublé entre 2009 et 2010, avec presque 500 000 foyers dans ce cas. Les inscrits depuis 2 à 3 ans montent aussi avec + 31,8 % de progression en 2010.

Chômage : la réalité

Source : Dares mai 2011

La baisse du chômage touchant les catégories A (chômage total) et B (moins de 78 h de travail dans le mois) est extrêmement faible : — 6200 chômeurs sur 1 mois, soit moins 0,19%.

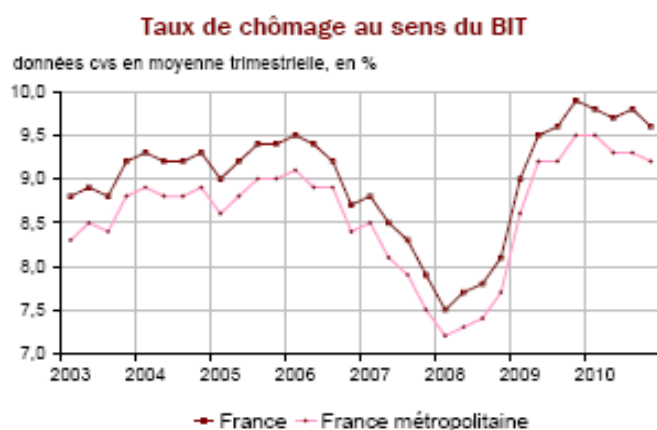
	Avril 2010	Mars 2011	Avril 2011	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	Pour rappel : juin 2008	Variation juin 2008/ avril 2011
Catégorie A	2664,2	2680	2669,1	- 0,4	+ 0,2	2010	+ 25,25%
Catégorie B	518,6	543,4	548,1	0,9	5,7		
Catégorie C	728,4	822	821,9	00	12,8		
Catégories A, B, C	3911,2	4045,4	4039,1	-0,2	3,3	3063	31,86%

Catégorie A : sans emploi avec actes positifs de recherche d'emploi

Catégorie B : activité réduite courte (moins de 78 h/mois) actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : activité longue + de 78 h, actes positifs de recherche d'emploi.

S'ajoutent 585 600 personnes inscrites à Pôle emploi fin avril en catégorie D et E



Cette très faible baisse du chômage est à comparer avec la dégringolade de l'emploi subie depuis le 2e trimestre 2008. La courbe du chômage au sens du BIT montre que les maxima atteints en 2010, et encore à ce jour en 2011, sont supérieurs aux maxima atteints en 2006.



18 JUIN 2011

De 9h à 17h

au siège du PCF, place du Cl Fabien Paris



**Conférence nationale
de l'aéronautique et du spatial
à l'initiative des communistes de la filière**

**Mondialisation...
Finance...
Luttes...
Perspectives...
Propositions...
Communistes...**

**Journée de débats
des communistes de la
filière et de leurs amis**

**Avec Pierre Laurent
secrétaire NI du PCF
Président du PGE**

INVITATION

**Le collectif national Aéronautique et Spatial, la commission nationale Entreprises,
invitent les communistes travaillant dans cette filière et leurs amis
à une journée d'échanges et de débats le 18 juin 2011 au CN.**

° Mondialisation capitaliste de l'aéronautique et du spatial : réalités et conséquences

Comment, en appui aux luttes, se saisir :

- des enjeux de financement avec un pôle de financement public.
- du besoin de sécurisation des salariés avec la Sécurité d'Emploi et de Formation

° Europe : quelles convergences possibles ? Quelles initiatives ? Quels outils ?

° Quelles organisations pour le PCF à l'entreprise ? Se renforcer...

Avec la participation de **Pierre Laurent** secrétaire NI du PCF, d'**Eric Corbeau** responsable du collectif Entreprises, d'**Yves Dimicoli** responsable du collectif Economique, de **Fabien Maury** collectif Economique, **Jean Claude Pradeau** responsable du collectif Aéronautique & Spatial, **Alain Janvier** et **Gisèle Cailloux** membres du CN ...